

## Compte rendu CA UR22 du 18/06/22

**Présent** : Philippe Hardy, Gilles Bordes-Pages, Thierry Adam, Jacques Logeais, Philippe Stephan, Michel Giraud, Bernard Birien, Pierre Le Cabec, Gilles Oriot-Le Sellin, Claude Rougerie, Louis-Charles Furio, Didier Gautier.

**Excusé** : Marine Petit, Michel Cambornac, Philippe Printant.

Début réunion 10h15.

Suite à l'absence excusé du secrétaire habituel, le Président de l'UR22 fait un tour de table pour savoir qui occupera cette fonction pour ce CA. Constatant l'absence de candidat, le Président de l'UR fera office de secrétaire à ce CA.

### **Prise en charge 25% des formations FPF.**

Après discussion et débat, le CA de l'UR 22 valide les points ci-dessous :

- Prise en charge des formations **organisées par l'UR22** à 20%, limité à 2 formations par personne et par an
- Afin d'augmenter la participation aux concours papier de l'UR22, il a été décidé de prendre en charge les passe-partout. Le remboursement se fera directement au club, en fonction des inscriptions aux différents concours et sur la base de la tarification "*fond*" de la Sté AED, partenaire de la FPF.

Les concours concernés soit :

- Papier Monochrome
- Papier Couleur
- Papier Nature
- Série Auteur

Pour l'année de 2022 cela aurait représenté un budget de 585.00€

### **Formation juges**

Pierre Le Cabec, présente la formation, voir le document joint. Le CA de l'UR22 valide le principe de la formation. Il faudra déterminer une date, en fonction du planning de disponibilité des salles au Club de Pontivy. La formation serait à prévoir en novembre ou début décembre. Philippe Hardy se rapproche de Pontivy pour bloquer une date La formation se déroulera en 2 niveaux.

- Niveau 1, voir le document joint, 20 à 30 personnes maxi
- Niveau 2, formation orientée jugement, avec des stagiaires volontaires issus de la première formation. 10 personnes maxi
- Le coût de la formation a été arrêté au montant de 20.00€
- Ce montant sera remboursé aux participants du stage niveau 2 après engagement à juger les compétitions de l'UR22

## Préparation AG

Les sortants sont :

- Philippe Stephan, ne se représente pas
- Gilles Oriot-Le Sellin, se représente
- Didier Gautier,
- Philippe Hardy, démission, raison personnelle

Un appel à candidature sera lancé début juin avec une date **limite de réception des candidatures au 31/08/2022**

Compte tenu de la future vacance des postes de :

- Commissaire régional papier monochrome
- Commissaire régional papier couleur
- Commissaire régional série auteur
- Président de région

Le CA de l'UR22 souhaiterait que toute personne faisant partie du CA devrait occuper une fonction.

Après l'appel à candidature pour l'organisation des journées de la photo et de l'AG, le club Grains d'Image, de Pontivy s'est porté candidat. Le Président de l'UR22 travaillera en collaboration avec le Président de Grains d'Image à l'organisation de ce week-end. Le détail de ce week-end sera transmis prochainement.

Le trésorier de l'UR fera suivre pour la fin août le bilan comptable de l'UR. Le président enverra la convocation de l'AG avec le rapport oral, le bilan comptable et les procurations le 15/09/22 au plus tard.

## Remplacement du Président actuel de l'UR22

Personne ne se propose pour remplacer le Président actuel. Néanmoins Philippe Hardy insiste sur le fait qu'il ne sera plus président à l'issue de l'Assemblée Générale du 15/10/2022. Philippe Hardy rappelle qu'il est absolument nécessaire qu'un membre du CA soit désigné pour l'accompagner à la réunion plénière de la FPF les 30/09 et 01/10/2022.

## Questions diverses

Suite à la dotation de 300.00€ de la FPF, le CA valide que le Président de l'UR et le CA restent les seuls à décider des lots qui sont remis aux gagnants de nos différents concours.

Fin de CA 12h45.